

# Définir une condition de paiement par défaut sur les demandes de libération de capital

La possibilité existe de définir une condition de paiement par défaut spécifiquement sur les demandes de libération de capital, sans affecter les autres factures.

Demande de libération de capital / SUBJ/2022/459

Modifier Créer Imprimer Action

Envoyer & Imprimer Enregistrer un paiement Ajouter un avoir Prévisualiser Annuler

**SUBJ/2022/459**

Client [Redacted] Date de facturation 19/01/2022  
Date d'échéance 19/01/2022  
Vendeur Administrator  
Équipe commerciale Vente directe

Conditions de paiement 1 an

Lignes de factures Autres informations

Article	Description	Compte	Quantité	Unité de mesure	Prix	Taxes	Sous-total
[share_a] Part A	Part A	100000 Capital fixe	1,000	Unité(s)	500,00		500,00 €

Montant HT: 500,00 €  
Taxes: 0,00 €

Attention ce paramètre par défaut n'agit que dans le flux de prise de part, lors de la [validation d'une demande de part](#).

Pour définir ce paramètre, allez dans les [informations de la société](#).

Modifier

Créer

Imprimer ▾

Action

### Easy My Coop

Ne pas mélanger le type de part

Autoriser le chargement de carte d'identité

Créer un utilisateur pour le coopérateur

Afficher logo 1

Logo bas de page 1

Afficher logo 2

Logo bas de page 1

Email du coopérateur

Montant maximum autorisé pour la souscription

5.000,00

Default Payment Term

1 an

Compte Coopérateur

416000 Créances prises de parts

Pays par défaut

Belgique

Langue par défaut

French (BE) / Français (BE)

Représentant du



Revision #2

Created 19 January 2022 09:56:36 by Admin

Updated 8 June 2022 10:54:10 by Pol